

202 minaffet rw
agecoop paris 610405
paris le 21/3/79
ref 1236/sdp

MINEDUC

traiter par	2/4 Culture
Date entrée	29 MAR 1979
N° classement	4820 4749

[Handwritten signature]

s.e.m. ministre education nationale
attention m. balibutsa-maninagabagali

honneur vs confirmer termes m lettre referencee 615/sg/sdp/d/79
du 28 fevrier 1979 et vs rappeler que secretariat general acct
souhaite imperativement connaitre votre reponse et votre accord,
relatifs a accueil par responsables nationaux de la mission de
programmation qui doit se rendre prochainement dans votre
region

haute consideration
pr. dankoulodo dan dicko

202 minaffet rw

Le Minaffet a répondu
du 17 au 25 mai
interbuteurs envoyés ultérieurement.
[Handwritten signature]
6-4-1979

202 minaffet rwpw minaffet rw
agecoop paris 640495

paris le 21/3/79
ref 193s/sdp

s.e.m. ministre education nationale
attention m. balibutsa-maniragabagali

Culture
2/24
4797
BALIBUTSA
C/OMINEDUC
4/4/79

honneur vs confirmer termes m Lettre referencee 615/sg/sdp/d/79
du 28 fevrier 1979 et vs rappeler que secretariat general acct
souhaite imperativement connaitre votre reponse et votre accord,
relatifs a accueil par responsables nationaux de la mission de
programmation qui doit se rendre prochainement dans votre
region

haute consideration

pr. dankoulodo dan dicko

202 minaffet rw

Le minaffet a repondu.
[Signature]
8-4-1979



Kigali, le _____
N° _____

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

*Nzanzwayimana
ministère Colonat et
avec le ministre
11/4/79*

TELEGRAMME OFFICIEL

Réf. N° :
Annexe :
Objet :

DESTINATAIRE : AGECOOP
640 495 F
PARIS

Culture
A traiter par 44
Date entrée 29 MARS 1979
N° Classeur 4799

TEXTE : N° 0509/001/COOP/MULT REVOLET N° 615/SG/SDP/D/79/02/MK/MLC
DU 28 FEVRIER 1979 COMMA RELATIVE MISSION PREPARATION
PROGRAMMATION ACTIONS ACCT COMMA HONNEUR VOUS INFORMER
CONVENANCE ENVOI MISSION PERIODE 7-25 MAI 1979 STOP NOMS
ET QUALITES INTERLOCUTEURS DES EMISSAIRES AGENCE VOUS SERONT
COMMUNIQUEES ULTERIEUREMENT STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

FR. NGARUKIYINTWALI
MINISTRE AFFAIRES ETRANGERES
ET COOPERATION

Kigali, le 19 mars 1979.
Exp.: Ministère des Affaires
Etrangères et de la Coopération.

- Copie pour information à :
- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise KIGALI
 - Monsieur le Ministre de l'Education
Nationale KIGALI
 - Monsieur l'Ambassadeur de la
République Rwandaise PARIS



CONFÉRENCE DE NIAMEY

AGENCE DE COOPÉRATION
CULTURELLE ET TECHNIQUE

19, AVENUE DE MESSINE - 75008 PARIS

TÉL. : 227-90-58

TELEX:

Nyonyonyi muni
Contactu le Kinshasa
à ce sujet
sergent
29/3/79

N° 615/SGSDP/D/79/02/MK/MLC

A traiter par	<i>Culture</i>
Date entrée	<i>15 MARS 1979</i>
N° Classement	<i>4031</i>

Paris, le 28 février 1979

BORDEREAU D'ENVOI

Son Excellence
Monsieur le Ministre de
l'Education Nationale

A l'attention de M. BALIBUTSA-MANIRAGABA
Chef du Bureau de la Promotion Culturelle

Ministère de l'Education Nationale
B.P. 622
KIGALI - République du Rwanda

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
copie d'une lettre adressée à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération relative à l'envoi par l'A.C.C.T. d'une mission de programmation et d'évaluation en République du Rwanda	1	<u>POUR INFORMATION</u>

Paris, le

28 FEV. 1979

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

N° 615/SG/SDP/D/79/02MK/MLC

Monsieur le Ministre,

Le Secrétaire général de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique a l'honneur de porter à la connaissance de votre Excellence que, conformément aux décisions de la Vème Conférence générale et du Conseil d'administration de décembre 1978 d'associer de façon plus étroite le Comité des Programmes à la préparation de la programmation des actions de l'Agence, un groupe de travail s'est réuni les 14 et 15 février 1979 au siège de l'A.C.C.T. pour déterminer les voies et moyens nécessaires à l'aboutissement des objectifs de notre organisation.

A cet effet, le groupe de travail a retenu le principe de missions conjointes comprenant :

- . un représentant du groupe de travail
- . un représentant du Secrétariat général
- . un représentant choisi parmi les interlocuteurs les mieux informés des affaires de l'Agence et les plus représentatifs de la région visitée

Ces missions conjointes auront pour objectif :

- . le renforcement de la connaissance mutuelle
- . la promotion du rayonnement international de l'Agence
- . le développement de la coopération multilatérale
- . la recherche d'une adéquation de plus en plus grande entre les interventions de l'Agence et les besoins prioritaires des populations des Etats
- . la concentration plus accentuée des actions et leur choix dans des créneaux garantissant l'originalité de l'Agence

En outre, s'agissant de recueillir des idées de projets, plutôt que de collecter des projets, le Secrétariat général attache une importance particulière aux avis et suggestions des autorités responsables, pouvant favoriser les réajustements nécessaires à la bonne exécution des objectifs poursuivis par l'A.C.C.T.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons établir pour chacune de nos missions le programme de travail suivant :

.../...

- visite de courtoisie aux Ministres dont les départements sont intéressés par les activités de l'Agence,
- réunion de prise de contact avec l'ensemble des autorités responsables désignées par les différents Ministères,
- audition et examen des avis et suggestions relatifs à la programmation de l'Agence,
- étude des réalisations significatives menées par les Etats eux-mêmes et de celles menées avec les aides bilatérale et multilatérale,
- visite des principales réalisations de l'Etat hôte et des actions de l'Agence,
- réunion de synthèse destinée à mettre au point un document faisant état des résultats des réunions, des rencontres et des visites.

L'envoi de ces missions étant subordonné aux réactions des Etats, s'agissant d'une mission circulaire qui sera dirigée par un membre du Comité des Programmes et visitera le Zaïre, le Rwanda, le Burundi, séjournant quatre jours dans chaque pays, le Secrétariat général, qui envisage son déroulement soit entre le 15 mars et le 5 avril, soit entre le 7 et le 25 mai 1979, selon votre convenance, souhaite votre réponse dans les meilleurs délais. Il voudrait insister sur la nécessité, pour chaque Ministère concerné par nos actions, de désigner les interlocuteurs susceptibles de collaborer efficacement par leur parfaite connaissance des dossiers, avec les émissaires de l'Agence et de lui faire connaître leurs noms et qualité.

Le Secrétariat général remercie par avance les autorités nationales des dispositions qu'elles voudront bien prendre pour favoriser tous contacts entre les missions et les responsables choisis, afin de donner à cette initiative une issue constructive.

Au nom du Secrétariat général et en mon nom personnel, je me réjouis de pouvoir vous faire part de cette proposition qui s'inscrit dans le cadre des orientations définies par nos Instances et qui ne manquera pas de renforcer, j'en suis convaincu, entre l'A.C.C.T. et votre pays, les liens de coopération et de complémentarité qui les unissent.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à ma haute considération et d'accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Secrétaire général

Dankoulodo DAN DICKO

Son Excellence
Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI - (Rwanda)

PROCES-VERBAL DE LA
REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL TENUE
LES 14 ET 15 FEVRIER 1979 AU SIEGE DE L'AGENCE

Le Secrétaire général ouvre la séance et remercie les personnalités invitées d'avoir bien voulu participer aux travaux de ce groupe de réflexion. Il souhaite que cette concertation permette de mieux associer les membres du Comité des Programmes à l'identification des besoins des Etats, à l'évaluation des actions entreprises et à l'élaboration de la programmation de l'A.C.C.T.

A l'issue d'une large discussion relative au rôle de ce groupe de travail, une procédure est retenue quant à son fonctionnement, à ses missions et à la méthodologie nécessaire à l'établissement d'une programmation concertée pour le biennium 1980-1981. Le groupe de travail a retenu :

1) Les objectifs des missions :

- . renforcement de la connaissance mutuelle
- . promotion du rayonnement de l'Agence
- . développement de la coopération multilatérale
- . recherche d'une adéquation de plus en plus grande entre les interventions de l'Agence et les besoins prioritaires des populations des Etats
- . concentration plus accentuée des actions et choix dans des créneaux garantissant l'originalité de l'Agence

Par ailleurs, le groupe de travail a insisté sur la nécessité, pour les membres des missions, de jouer le rôle d'ambassadeurs des objectifs et des orientations confiées à l'Agence par les Instances.

2) Le déroulement des missions :

Le groupe de travail a insisté sur la nécessité de tenir compte de certains paramètres, sous peine de compromettre l'espérance que l'on est en droit de fonder sur les résultats de ces missions, à savoir :

- Envoi dans tous les Etats à visiter, d'un dossier faisant état

- . de la composition de la mission
- . de la date à laquelle le Secrétariat général souhaite son déroulement
- . de l'information préalable des Commissions et responsables nationaux
- . d'un projet aussi précis que possible du calendrier des travaux de la mission
- . de la liste des autorités responsables impliquées

En outre, ce document devra contenir des indications suffisamment élaborées pour permettre aux autorités responsables de préparer leurs avis et suggestions sur les programmes en cours et à venir. Sa rédaction devrait s'articuler de telle sorte que les responsables soient informés qu'il ne s'agit pas de collecte de projets, mais uniquement de recueil des idées de projets.

Enfin, l'envoi des missions étant subordonné aux réactions des Etats, il est important que ce dossier leur parvienne au plus tard dans le courant de la première quinzaine de mars. Le Secrétariat général appellera l'attention des représentations diplomatiques à Paris, sur l'importance que l'Agence attache à ces missions.

.../...

- CALENDRIER DES MISSIONS DE PROGRAMMATION-EVALUATION
1 9 7 9

ANNEXE 1

DUREE PROBABLE	DESTINATIONS	PARTICIPANTS				PERIODE PROPOSEE
		ACCT (1)	GROUPE DE TRAVAIL	EXPERTS (2)	DIVERS	
20 jours	SENEGAL-MALI-HAUTE VOLTA-NIGER		M. GERVAIS	M. BARRY		18 mars-20 avril ou en mai après 14 mars-pas du 5 au 20 mai après 15 mars ou après 1er mai 2è quinzaine mars et 7-20 mai du 15 avril au 10 mai en mai ?
15 jours	COTE D'IVOIRE-TOGO-BENIN-TUNISIE		M. DETHIER	M. ATTIGNON		
20 jours	E.C.A.-TCHAD-GABON-CAMEROUN		M. GODECHOT	M. BELINGA		
15 jours	ZAIRE-RWANDA-BURUNDI		M. PERIARD	M. BALTHAZAR		
21 jours	DJIBOUTI-SEYCHELLES-COMORES-MAURICE		M. SAWADOGO	M. GOURDYAL		
22 jours	HAITI-QUEBEC-N. BRUNSWICK-CANADA-DOMINIQUE		M. MAUDAVE	M. COTÉ		
15 jours	FRANCE-BELGIQUE-LUXEMBOURG-MONACO		M. CHAKER ou M. ELHADJI (3)	M. DANON		?

- (1) . Les noms des délégués de l'A.C.C.T. seront communiqués aux divers participants dans les meilleurs délais.
- (2) . Le Secrétaire général entreprendra, le plus rapidement possible, les démarches nécessaires auprès des Etats visités afin d'obtenir la mise à disposition des experts impliqués dans les missions.
- (3) . Le Secrétaire général adressera une lettre au Gouvernement tunisien pour lui demander s'il peut autoriser soit Monsieur CHAKER, soit Monsieur ELHADJI, à participer au groupe de travail et à la mission prévue.